



PASSEZ AU VÉLO AVEC L'AGGLO !

La prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Mise en place en 2021, la prime à l'achat de vélos à assistance électrique connaît un vrai succès chaque année. En 2023, Elle avait permis la participation au financement de 325 vélos à assistance électrique.

Dans le cadre la politique de mobilité, Saint-Lô Agglo souhaite favoriser les alternatives à la voiture individuelle.

Comment ça marche ?

Modalités de dépôts des dossiers

Je prépare les pièces suivantes :

- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'énergie, internet ou téléphone fixe ou avis d'imposition au nom du demandeur)
- 1 pièce d'identité
- 1 relevé d'identité bancaire
- le dernier avis d'imposition sur le revenu en date
- la facture d'achat du vélo (datée du 1^{er} janvier 2024 au plus tôt)
- le certificat d'homologation à la norme européenne EN 15194 du VAE

Le formulaire de demande de prime est également disponible en version papier à la Tour Agglo et dans les 61 communes du territoire.

Éligibilité du bénéficiaire

Les bénéficiaires doivent résider sur le territoire de la communauté d'agglomération. La prime est limitée à une par personne physique majeure.

Le vélo acheté doit être d'une valeur inférieure à 3 000 euros hors vélo cargo.

Montants accordés de la prime

MONTANTS 2024	MÉNAGES AU REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART À - OU = 15 400 €	MÉNAGES AU REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART À + 15 400 €
Montant accordé par l'Agglo	200 €	100 €
Montant accordé par l'État	400 €	0 € (hors personnes en situation de handicap)
TOTAL	600 €	100 €

Le budget 2024 est de 40 000 € sur le budget annexe transport.

Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire a des obligations à respecter afin de cadrer l'usage de la prime :

faire l'acquisition du vélo neuf chez un vendeur situé sur le territoire de Saint-Lô Agglo
ne pas revendre le vélo pour une durée de trois ans à compter de la date d'émission de la facture

Des conditions particulières ont été instaurées pour le financement des vélos cargos :

les vélos cargos peuvent être achetés hors du territoire de Saint-Lô Agglo
la valeur des vélos cargos peut dépasser 3 000 euros TTC (neuf ou d'occasion)
les vélos cargos peuvent ne pas bénéficier d'assistance électrique
le montant maximal accordé pour un vélo cargo peut atteindre 400 euros dans la limite de 20 % du prix d'achat TTC du vélo.

CONTACT



SAINT-LÔ AGGLO À VOS CÔTÉS

**Service transports et
mobilités durables**

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi : 8h30-12h /
13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h-17h

02 14 16 01 14

Itinéraire

Courriel

URL de la page : <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/la-prime-lachat-dun-velo-assistance-electrique>



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00